

223
Rome le 15 novembre 1832.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant, à l'effet d'obtenir,
par mon intervention, la libre entrée de cinq caisses
contenant un service et autres objets de porcelaine de Sèvres,
donnés par le Roi à son académie dans cette ville. Je
me suis empressé de solliciter cette faveur de M. le Ministre
général des Douanes, et j'en ai reçu la réponse que vous
trouverez ci-jointe. Les ordres ont été donnés pour que les
cinq caisses soient reçues exemptes de tout droit à la
Douane de Nîmes grande. Je suis heureux, Monsieur,
d'avoir obtenu promptement une réponse aussi satisfaisante.
Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération distinguée.

P. Aulard

M. Vernet, Directeur de l'Académie de France à Rome.